



Résiliation contrat location pour insécurité ?

Par **redphoenix**, le **19/03/2012** à **19:56**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement que j'ai du quitter pour cause d'insécurité (au sein de la copropriété et du quartier) , mon préavis est donc de 3 mois comme je suis étudiant. Je me suis accordé avec mon propriétaire pour faire une reprise de bail (pour ne payer qu'un mois) seulement mon propriétaire à décidé de vendre ce logement, il est dans ces droits mais je n'ai pas les moyens de payer un appartement vide et ma nouvelle location. je voudrais donc savoir si je peux recourir a une rupture de contrat ou à un préavis de 1 mois ?